

PAYS BASQUE. Le procureur de Bayonne risque la suspension pour cause de vol

Le procureur dans la tourmente

Christine Lamaison



Incrédulité. C'était le sentiment qui dominait, hier au parquet, face aux soupçons concernant le procureur Pierre Hontang, ici lors de son installation

PHOTO PATRICK BERNIERE

La nouvelle a fait l'effet d'une bombe à Bayonne. Stupeur et incrédulité se lisait sur tous les visages après la diffusion sur les ondes des informations données par le journal « Aujourd'hui Le Parisien », concernant le procureur de la République de Bayonne, Pierre Hontang. Selon le quotidien, le magistrat bayonnais serait soupçonné d'avoir dérobé une carte bleue à l'un de ses confrères et de l'avoir utilisée, pour s'offrir les services d'une prostituée, alors qu'il se trouvait, à Celle, en Basse-Saxe, où se tenait la 5^e Conférence des procureurs généraux d'Europe. Des faits qui se seraient produits au mois de mai 2004.

Hier, la chancellerie confirmait effectivement avoir saisi le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) afin d'obtenir la suspension temporaire et immédiate du procureur. Le CSM pourrait émettre un avis dans les prochains jours — il a deux mois pour le faire —, mais, précise-t-on à la chancellerie, s'agissant d'un magistrat du parquet, le ministè-

tere n'est pas obligé d'en tenir compte. Voilà pour la partie administrative de cette affaire.

Concernant le fond du dossier, le ministère renvoie au parquet de Strasbourg où une information judiciaire a été ouverte. Mais, de ce côté-là, le silence prévaut.

Choc. Sous le choc, toute l'institution judiciaire locale, des magistrats aux avocats, a fait bloc et s'est refusée à tout commentaire.

Et ce y compris à travers les organisations syndicales. Tout le monde, en l'absence de faits avérés, met en avant le principe de présomption d'innocence, applicable à tout citoyen. Reste que le silence observé par tous ne contribue qu'à alourdir un malaise palpable dans les couloirs du palais de justice. L'on imagine comme il sera difficile pour tous de poursuivre une activité judiciaire sereine face à une opinion publique toujours plus critique

avec l'institution. Cette information a paru d'autant plus incroyable que Pierre Hontang, 47 ans, avait toujours placé au plus haut les principes d'éthique. Lors de son installation en juillet 2002, il avait énoncé quatre mots-clés devant guider son action judiciaire : « Respect, écoute, volonté, éthique. » Reconnu par ses pairs et ses amis comme un magistrat compétent et particulièrement éloquent, il avait été choisi, lors de cette conférence en Basse-Saxe, pour s'exprimer sur « les principes fondamentaux d'éthique pour le ministère public ».

Dans ses propos il indiquait : « Ces principes directeurs, tout en respectant les droits intrinsèques de citoyen dont dispose tout membre du ministère public, ne concerneront pas les seuls comportements professionnels, tant les conduites observées dans la vie privée ont une incidence sur l'image du ministère public et sur la capacité de ses membres à demeurer en son sein. » Et sans confondre droit et morale, on comprend dès lors qu'une telle affaire puisse jeter un trouble aussi profond.

JUSTICE Lors d'un colloque international, le magistrat aurait subtilisé la carte bancaire d'une collègue allemande pour se rendre dans un « lieu de plaisir »

Le procureur de Bayonne soupçonné de vol de carte de crédit

Marie-Amélie Lombard-Lafune

L'éthique des magistrats, la déontologie du parquet, tels étaient les sujets de prédilection du procureur de Bayonne dans les colloques internationaux. En mai dernier, Pierre Hontang participait à la 5^e Conférence des procureurs généraux d'Europe, à Celle, en Basse-Saxe (Allemagne). Une rencontre prestigieuse, organisée par le Conseil de l'Europe, en marge de laquelle le magistrat aurait singulièrement dérapé. Pierre Hontang, 47 ans, est soupçonné de s'être rendu dans un « lieu de plaisir » où les prestations féminines sont tarifées entre 100 et 300 euros. L'affaire aurait pu rester cantonnée au domaine de la vie privée. Mais l'enquête en cours semble indiquer que, pour s'offrir cette escapade, le procureur de Bayonne avait subtilisé la carte bancaire d'une collègue allemande. Avant d'être révoquée hier par Le Parisien, l'affaire avait été traitée très discrètement.

Selon une version de l'histoire, Pierre Hontang, insatisfait des prestations, se serait fait remarquer par la direction de l'établissement, qui aurait réalisé que la carte de crédit dont il se servait ne lui appartenait pas. Une plainte pour vol a été déposée en Allemagne par la propriétaire de la carte bancaire et l'enquête a permis d'identifier le magistrat. Côté français, une information judiciaire a été ouverte depuis un mois à Strasbourg, juridiction limitrophe de l'Allemagne.

En attendant les résultats de ce volet pénal, le garde des Sceaux, Dominique Perben, a demandé une suspension temporaire de six mois du procureur. Le Conseil supérieur de la magistrature doit se prononcer rapidement.

Marié, père de deux enfants, Pierre Hontang avait pris ses

« Les faits semblent tellement énormes que la première réaction est de croire à une mauvaise blague »

fonctions en juillet 2002 à Bayonne après avoir dirigé les parquets de Guéret (Creuse) et du Puy (Haute-Loire). Bayonne

est considéré comme un poste sensible, où le parquet voit passer les dossiers du terrorisme jusque avant qu'ils ne soient transférés à Paris.

« Pierre Hontang, c'est un magistrat très classique, plutôt du genre à avoir le vent en poupe en ce moment », commente l'une de ses collègues. L'homme a également laissé un souvenir très correct à l'École nationale de la magistrature à Bordeaux, où il a

enseigné comme maître de conférences de 1992 à 1994.

L'éthique est un thème à la mode dans la magistrature. Lors d'une précédente rencontre européenne, le procureur de Bayonne avait été chargé de rédiger un code de déontologie. « Les principes directeurs de ce code ne concerneront pas les seuls comportements professionnels tant les conduites observées dans la vie privée ont une incidence sur l'image du ministère public », avait alors lancé le parquetier à la tribune.

Stupéfaction et consternation se mêlaient hier dans les mi-

lieux judiciaires. « Les faits semblent tellement énormes que la première réaction est de croire à une mauvaise blague », soupire un responsable syndical. Ces dernières années, quelques individus se sont fait remarquer pour leurs écarts de conduite, plus ou moins graves, parmi les quelque sept mille membres du corps judiciaire. Le cas de Michel Joubert, figure archiconnue du monde judiciaire, a laissé un souvenir pénible. Ce haut magistrat versillais, ancien du CSM, a été mis en examen pour avoir stocké dans son ordinateur plus de cinq mille

images pédophiles et les avoir échangées avec d'autres internautes. Le CSM a prononcé sa mise à la retraite d'office. Le dossier d'un juge grenoblois, auteur de photos « artistiques », selon ses termes, de jeunes filles légèrement vêtues s'est, lui, soldé par un non-lieu. Ce magistrat, Francis Carie, a été muté à Sarreguemines (Moselle). Cependant, ces dérives individuelles laissent des séquelles moins profondes dans le corps judiciaire que des affaires qui mettent en cause le fonctionnement même de l'institution, tel le dossier d'Outreau.